



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 3 novembre 2025

Original: anglais

Seizième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: Documents soumis pour information uniquement

1. Dans le cadre du paquet de réformes qu'il a adopté à sa 310^e session (mars 2011) ¹, le Conseil d'administration a décidé que les documents portant la mention «Pour information» seraient publiés sur le site Web du Conseil d'administration, mais ne seraient pas destinés à faire l'objet d'une discussion, à moins que le Groupe de sélection tripartite n'en décide autrement à la demande d'un membre du Conseil d'administration ². Parmi ces documents figurent les rapports des membres du bureau du Conseil d'administration contenant des décisions prises en vertu de pouvoirs délégués ³.
2. En application de cette décision, la liste de tous les documents soumis «Pour information» figure dans l'ordre du jour de chaque session. On trouve ces documents tout en bas de la page Web des sections pertinentes du Conseil d'administration.

¹ GB.310/9/1 et GB.310/PV, paragr. 129 a).

² OIT, *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail* (Genève, 2021), Note introductive, paragr. 33 et 44.

³ OIT, *Recueil de règles applicables*, Règlement du Conseil d'administration, article 2.3.

► **Projet de décision**

- 3. Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents suivants:**
- Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés (GB.355/INS/INF/1);
 - Rapport sur l'état d'avancement des réclamations au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT (GB.355/INS/INF/2);
 - Point sur la préparation de la sixième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants (GB.355/POL/INF/1);
 - Contributions volontaires et dons (GB.355/PFA/INF/1);
 - Point sur l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège (GB.355/PFA/INF/2);
 - Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan ainsi que du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad (GB.355/PFA/INF/3);
 - Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines 2022-2025 (GB.355/PFA/INF/4);